

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Sommet mondial des Arts et de la Culture Ottawa (Canada) 30 nov. - 3 déc. 2000

Les défis de Promotion de la créativité et de la diversité culturelle dans la société moderne

Par Salah Abada
Directeur, Chef de Section
Division des Arts et de l'entreprise culturelle

La culture façonne le comportement social de l'homme et oriente l'évolution de la société. Intégrant l'acquisition constante du savoir qui donne une meilleure visibilité de la diversité sociale, de l'inégalité des capacités face à la satisfaction des besoins sociaux et de l'intérêt de la diversité culturelle, elle apparaît aujourd'hui comme le fondement et le moteur d'un développement durable équitablement partagé.

La culture ne peut cependant jouer ce rôle que si la volonté des collectivités nationales est fondée sur l'engagement de lutter contre la souffrance, de consacrer les droits de l'homme, de favoriser le pluralisme culturel et de promouvoir la culture de la paix avec l'esprit de tolérance, de respect et de rapprochement de l'autre. Cette éthique universelle, davantage mise en lumière par la pensée moderne, est valable pour la société contemporaine comme pour les sociétés de demain.

La refondation du développement culturel dans ce schéma, dans une perspective à long terme, reste basée sur la capacité de la société à impliquer toutes ses composantes vives dans le devenir culturel, avec une perception appropriée des enjeux en cause.

Les sociétés sont appelées au préalable, à assumer davantage leur pluralisme culturel à travers une organisation adaptée au contexte, mais favorisant toujours l'expression effective de la diversité culturelle. Le contexte d'une plus grande démocratisation de l'accès au savoir et à l'information de la société moderne, pousse naturellement les différentes composantes sociales à vouloir valoriser leur spécificité culturelle et à l'exprimer avec plus de vivacité.

i. Les préalables de base

Préparer la société à exprimer sereinement sa diversité culturelle, c'est se doter d'un des moyens essentiels d'autorégulation de l'équilibre du corps social et de son épanouissement, dans une évolution sociale de plus en plus accélérée.

La mobilisation des capacités de création, de production et de diffusion sociale des valeurs culturelles, impliquera désormais l'ensemble des structures sociales. Il est essentiel que cette grande aventure soit conçue et assumée comme un élément stratégique de devenir social des nations.

Le réalisme fondé sur les potentialités réelles de la société et le socle de la pertinence et de l'efficacité doivent déterminer l'organisation et la gestion de ces capacités. L'adaptation structurelle de l'outil à la demande sociale en biens et services culturels, nécessairement en évolution constante, est une exigence qui

conditionne le succès d'entraînement de l'ensemble du développement. Les paramètres d'appréciation de cette donnée sont principalement l'état de la cohérence de la vie sociale, le rythme de diffusion du savoir dans le tissu social, ainsi que le degré d'implication des nouvelles technologies, alliant l'électronique et l'informatique, dans l'organisation du travail et des rapports de la vie sociale.

Le choix stratégique à assumer à cet égard est l'engagement de la société, notamment des pays en développement, à travers ses instances gouvernementales et les acteurs de la société civile à intégrer progressivement, dès à présent, et à la mesure des moyens disponibles, les atouts qui préparent à un accès effectif à la société de l'information. Il doit s'exprimer concrètement au niveau du système national d'éducation et de formation professionnelle, de l'investissement dans les nouveaux moyens de communication numérique multimédia et de l'effort progressif et constant, visant à assurer la présence de la culture nationale dans le contexte de la communication numérique.

Un tel engagement d'introduction et d'utilisation appropriée des techniques de création et de communication numérique multimédia est un investissement social stratégique. Il prépare la collectivité nationale à gérer son développement interne avec la performance que procure le numérique et à faire face à la demande sociale en biens et services culturels, appelée à connaître une évolution plus rapide et plus diversifiée, étant donné la perspective de la diminution du temps de travail et l'augmentation du temps social consacré aux loisirs et à la culture. Il prépare aussi la société à être un acteur participatif d'animation du cyberspace qui gèrera les relations sociales internationales.

La refondation totale de la dimension économique de l'activité culturelle constitue l'autre donnée qu'il importe d'intégrer dans le contexte du développement de la société moderne. La tendance actuelle où l'activité culturelle occupe déjà la première place dans les pays industrialisés, devant l'agriculture, la chimie ou l'automobile, ira probablement en se développant.

La création, la production et la diffusion des biens et services culturels deviendront le nouveau créneau d'accumulation de la richesse économique occupant la première place des sources de revenus dans le PIB des nations.

Avec le plein épanouissement de sa dimension économique, allié à sa fonction traditionnelle d'instrument de façonnement de l'homme, la culture deviendra, plus qu'aujourd'hui, un enjeu majeur dans les relations entre les nations. Une des conséquences essentielles de cette évolution est que la société moderne devra se préparer à faire face à la perspective d'une compétition totalement ouverte au niveau des conditions d'accès au marché, comme de ses potentialités. L'organisation de l'activité culturelle s'intégrera plus que jamais dans le contexte d'une compétitivité accrue, cherchant le bon rapport qualité/prix de ses produits et services, avec une volonté renforcée de prospecter l'ensemble des possibilités de l'immense marché du cyberspace. La généralisation de cet esprit de compétitivité à l'ensemble des collectivités nationales, dans le contexte de relations sociales totalement libérées à travers le cyberspace, aura à la clé, l'expansion de l'état d'esprit du "meilleur prépondérant" avec ses avantages de perfectionnement du savoir-faire et ses contrecoups de déstabilisation de la diversité culturelle et des entités sociales.

L'accès à cette compétitivité est une exigence très forte pour l'ensemble des collectivités nationales et notamment pour les pays en développement. C'est la performance de cette compétitivité qui permettra d'assurer à la culture du terroir, l'audience qui doit être la sienne, et qui constituera le bon bouclier face au flux de diffusion massive et universelle des cultures dominantes.

Il est salubre cependant que l'effort des collectivités nationales engagées dans cette démarche du développement culturel soit orienté et mené avec la bonne disposition d'ouverture sur les autres cultures afin de bénéficier utilement des apports culturels extérieurs et que l'ensemble des forces vives dans le monde apportent les contributions nécessaires à l'enrichissement du patrimoine culturel de la collectivité humaine.

ii. Les fondements du développement culturel

Les éléments essentiels d'actionnement de cette stratégie du développement culturel dans la société moderne demeurent (i) l'aptitude à fertiliser la créativité sociale à travers la généralisation de l'éducation artistique des jeunes et la formation professionnelle des artistes dans le système éducatif national, (ii) l'organisation d'un soutien d'appoint régulier à la création des oeuvres de l'esprit et (iii) la capacité d'organiser et de mettre en oeuvre un savoir-faire efficace dans la production et la diffusion sociale des biens et services culturels à travers une régulation équitable des échanges entre les nations.

A) L'éducation artistique

L'éducation artistique a la particularité constante de donner à la jeunesse les éléments de base d'accès au bien être culturel. Elle entretient dès le jeune âge, la self expression, initie au langage artistique et développe le sens de l'esthétique. Elle éveille ainsi la capacité individuelle à l'émerveillement (qui consolide l'équilibre psychique) essentiel à l'épanouissement intérieur, et cultive la prédisposition à comprendre, respecter et s'entendre avec l'autre. Cet aspect du façonnement de "l'état d'être" social revêt un intérêt particulier pour la dynamique de l'effort individuel et collectif au service d'un développement mieux partagé des collectivités nationales évoluant dans la culture du cyberspace.

Par la stratification, génération après génération, de l'intérêt social pour la culture, l'éducation artistique est aussi un bon instrument de constitution d'une demande sociale large, diversifiée et sûre qui stimulera constamment l'effort du corps social impliqué dans la création, la diffusion et la consommation des valeurs culturelles constituant le patrimoine culturel de la collectivité. L'éducation artistique généralisée est aussi le révélateur des vocations artistiques les plus diversifiées et le moyen le plus approprié de leur orientation vers la formation souhaitée.

La formation professionnelle artistique aura besoin d'être davantage renforcée pour asseoir dans la société l'expertise appropriée, capable de pourvoir continuellement à l'enrichissement du patrimoine culturel et à sa large diffusion sociale.

Les actions centrales à mener à ce niveau demeurent la généralisation et le perfectionnement de l'éducation artistique formelle et informelle et le renforcement de la formation professionnelle des artistes.

Dans la prise en charge de ces éléments du développement culturel, il convient d'éviter la tendance actuelle où l'éducation artistique et la formation des artistes sont

souvent assumées comme palliatifs, quand elles ne sont pas complètement négligées. Les décideurs politiques doivent les réhabiliter au niveau des choix stratégiques, en les dotant de moyens financiers, d'équipements et d'encadrements appropriés et permanents, au moment de la redistribution budgétaire des revenus produits par la richesse nationale.

La grande mission de L'UNESCO est de continuer à sensibiliser l'ensemble des Etats membres à assumer concrètement la priorité de ces instruments du développement culturel. Il s'agira d'accompagner cet effort d'incitation, par un programme d'assistance technique, notamment aux pays en développement, axé sur la structuration appropriée de l'éducation artistique et la formation professionnelle des artistes dans le système de l'éducation nationale et au niveau des instances de la société civile opérant dans le secteur de la culture. Cette action focalisera essentiellement sur l'établissement de programmes adaptés, inspirés de la réalité sociale et toujours ouverts sur les autres cultures, et sur l'amélioration des pédagogies d'enseignement. Elle devra être menée en coopération étroite avec les éducateurs et les administrateurs nationaux en charge de la culture et avec le soutien de l'expertise internationale, à mobiliser auprès des OIGs et ONGs spécialisées.

B. Le soutien public à la créativité

La créativité aura toujours besoin d'un soutien d'appoint basé sur un encadrement juridique approprié de la condition de l'artiste et une structuration, dans le tissu social, du financement de la création artistique des jeunes et du travail d'animation artistique des secteurs culturels que le marché n'a pas vocation à promouvoir.

La société moderne a intérêt à s'impliquer davantage dans la mobilisation des capacités créatives de sa jeunesse et à valoriser solidairement les activités culturelles délaissées par le marché, mais nécessaires à la fertilisation de l'ensemble du patrimoine culturel et à l'épanouissement identitaire des différentes composantes de la collectivité nationale.

La créativité des jeunes, éveillée par l'éducation artistique, aura généralement besoin d'être accompagnée d'un soutien au moment de son entrée dans la vie professionnelle active. Inciter les potentialités créatives des jeunes à s'exprimer plus volontairement est en effet un moyen fort pour préparer utilement les nouvelles générations à améliorer leurs premières expressions, forcément hésitantes et perfectibles pour intéresser le marché, et devenir rapidement des acteurs efficaces dans le nouveau contexte de la dynamique du développement culturel.

La valorisation de la créativité dans les domaines d'activité culturelle négligée par le marché, est également une exigence qui conditionne le maintien des connaissances de la richesse culturelle dans le tissu social et de son apport valorisant de la personnalité nationale.

L'Etat est appelé à déterminer la part du revenu national que la société affecte solidairement au financement de ces deux domaines de fertilisation de la créativité. Il aura à structurer les modalités de mise en oeuvre de ce soutien, au stade de l'élaboration et de l'exécution du budget des différentes entités publiques locales, sous régionales, régionales et nationales. Assumé comme mission d'intérêt général, essentiel à la dynamique du développement culturel et à l'équilibre de l'identité

nationale, le soutien à la créativité des jeunes et aux domaines du champ culturel délaissé par le marché, aura besoin d'être ajusté au contexte général des échanges sociaux, marqués par le désengagement continu des pouvoirs publics à l'égard de l'activité culturelle et par la propension de l'initiative individuelle et du marché à s'y impliquer davantage.

La création d'un cadre légal incitant les acteurs économiques, les Fondations et le monde associatif à s'impliquer dans le financement de la créativité, est également un moyen complémentaire, fort utile, de promotion de la diversité culturelle et d'amélioration de ses performances.

L'UNESCO aura, à ce niveau, à aider notamment les pays en développement, dans la mise au point du cadre juridique approprié et de l'organisation des structures de mise à disposition des crédits et des espaces d'expression selon une configuration adaptée aux possibilités locales et aux besoins prioritaires identifiés. Pour faire face aux risques d'exclusion et de déchirement social, les besoins des jeunes, notamment des milieux défavorisés, devraient être particulièrement privilégiés. L'organisation de l'accès aux soutiens souhaités devra concilier la simplicité dans la constitution des demandes, la rigueur dans le traitement des dossiers, la continuité dans le suivi des résultats et l'évaluation régulière de l'effort consenti.

Dans la mise en œuvre de cette assistance, l'Unesco continuera à utiliser l'expertise internationale compétente tout en formant des compétences nationales appelées à assurer la continuité du service.

C. La protection du droit d'auteur et des droits connexes

L'encadrement juridique, mobilisateur de la condition de l'artiste, restera essentiellement attaché à la protection sociale des artistes et à la protection du droit d'auteur et des droits connexes. Le besoin constant pour les artistes d'un régime d'assurance maladie, de chômage et de retraite nécessitera d'être régulièrement adapté à l'environnement social, à la précarité des prestations culturelles et à l'irrégularité des revenus qu'elles engendrent.

Le droit d'auteur et les droits connexes continueront d'être des moyens appropriés d'auto mobilisation responsable des capacités sociales de création des œuvres et des prestations culturelles. Ils adhèrent bien au contexte de la société moderne davantage engagée dans l'auto responsabilisation de chacun. En régissant aussi les rapports des auteurs et des artistes avec les producteurs et les diffuseurs de leurs œuvres et prestations et le public en général, ils jouent également un rôle important dans la régulation de la synergie du développement culturel.

Le droit d'auteur sera probablement amené à s'adapter davantage à l'environnement numérique, comme il l'a d'ailleurs toujours fait, à chaque évolution significative des modalités de création et de diffusion des œuvres et prestations artistiques. Il pourrait être amené à intégrer de nouvelles règles dans la détermination de l'étendue des droits configurant le statut du monopole d'exploitation dont les auteurs auront toujours besoin pour préserver leurs intérêts légitimes à l'occasion de l'exploitation des œuvres dans le cyberspace.

Les modalités d'exercice des droits exigeront aussi une configuration plus adaptée au fonctionnement des réseaux numériques multimédia avec la multiplication du

"traçage" des oeuvres et prestations, des protections techniques d'accès, et une tendance vers l'atomisation et l'individualisation de l'exercice des droits. La gestion collective des droits, notamment par les auteurs et les artistes interprètes ou exécutants, reste essentielle. Elle joue un rôle essentiel dans la garantie du respect des droits légitimes des créateurs de la richesse culturelle, tout en facilitant l'accès rapide du public à une culture vivante en constant enrichissement.

La généralisation du transfert légal des droits à l'industrie de production et de diffusion des oeuvres et prestations artistiques est une perspective qui porte l'avènement d'un bouleversement de fond des fondements de la protection du droit d'auteur. L'augmentation de la dimension économique de la création et de la diffusion des oeuvres et prestations culturelles et l'accroissement prévisible des oeuvres multimédia impliquant la contribution de plusieurs apports artistiques et un investissement financier conséquent, sont les deux facteurs principaux d'un entraînement rapide de cette évolution. La conséquence est que les auteurs risquent de se trouver, à long terme, dans une situation où ils n'exercent effectivement, les nombreux droits qui leur sont reconnus, qu'une fois, au moment des négociations avec l'industrie chargée de produire et de diffuser leurs œuvres.

L'harmonisation de l'ensemble des législations nationales dans le monde est également une grande nécessité. C'est elle qui créera les conditions d'une plus grande fluidité d'échanges électroniques des biens et services culturels dans la sécurité.

L'équilibre entre la nécessité de la protection stimulant les capacités de création de la richesse culturelle et la nécessité de sa diffusion sociale la plus large possible est le point focal sur lequel l'UNESCO devra continuer à insister, dans la configuration du statut de protection du droit d'auteur dans le futur contexte numérique de la société de l'information.

Au regard de cet encadrement juridique des potentialités de la créativité des œuvres et prestations culturelles, (UNESCO est appelée à conseiller les États membres et notamment les pays en développement à prendre régulièrement en charge les justes revendications des artistes à une protection sociale adaptée à leur condition et à leur rôle dans la société, et à construire un système national de protection et de gestion des droits des auteurs et des artistes homogène, adapté à leur réalité et ouvert à une coopération internationale fructueuse. En tant que moyen de régulation des auteurs essentiels du développement culturel, le système national du droit d'auteur devra être conçu pour assurer le respect de la juste rémunération de l'effort créateur des œuvres et prestations culturelles, contribuer à sécuriser l'investissement nécessaire de leur production et de leur diffusion sociale et faciliter l'accès licite le plus large du public à la culture vivante, aux conditions économiques équitables.

Cette démarche est essentielle à la tranquillité sociale de ce secteur d'activité. Elle contribuera utilement à atténuer l'hostilité des opposants traditionnels au droit d'auteur (il y en aura toujours) qui voient en lui un obstacle à "la liberté de circulation des œuvres" comme si la liberté pouvait raisonnablement être invoquée pour disposer à sa guise du travail et du bien d'autrui, sans contrepartie et comme si les auteurs et les artistes n'ont pas besoin de se nourrir et de vivre socialement pour continuer à pourvoir la société en biens culturels dont elle a besoin.

L'action de l'UNESCO continuera à focaliser sur l'assistance aux pays, notamment dans les pays en développement, l'élaboration de normes juridiques de protection des droits adaptées, l'expansion de la diffusion de techniques facilitant l'exercice efficace des droits dans le nouveau contexte, la promotion de l'expertise juridique à travers les Chaires UNESCO d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins, l'information des spécialistes et la sensibilisation du public en général sur la politique du bon équilibre à suivre en la matière, au moyen de publications appropriées et à travers les réseaux numériques.

D. Les principes d'une saine promotion de la production et de la diffusion des biens et services culturels

Fertilisée dans son expression et soutenue par la préparation d'une demande sociale porteuse et la production des droits sociaux et de propriété intellectuelle, la créativité artistique a besoin, dans la société moderne, plus que maintenant, d'être *managée* dans sa production et sa diffusion, avec son statut de "marchandise pas comme les autres", comme le rappelle opportunément le plan d'action de Stockholm, pour bien accomplir sa double fonction d'instrument d'épanouissement intellectuel de l'homme et de moteur de développement économique et social.

Ce défi managérial, davantage exacerbé par la libération de la compétitivité dans les échanges, mais que les nouvelles technologies permettent de gérer avec plus de chances de succès, rend particulièrement souhaitable la mise au point des bases de données

- (i) d'accueil de toutes les créations artistiques proposées à la communication au public, par les auteurs et les artistes
- (ii) d'information sur l'infrastructure de base de production et de diffusion des produits et services culturels et sur les modalités et conditions d'accès ;
- (iii) d'information sur les opérateurs des industries culturelles par branche d'activité avec un aperçu de leur catalogue ;
- (iv) d'information sur les possibilités et modalités de financement ;
- (v) d'information sur les auteurs et les artistes professionnels par domaine d'activité culturelle.

L'organisation et le fonctionnement de ces bases de données, outils d'information particulièrement précieux pour les différents acteurs de la vie culturelle, appellent d'être dimensionnés et fixés en fonction des exigences propres à la réalité des différents pays.

Mais l'exigence d'une communication sociale rapide et compétitive des œuvres, reste l'élément central sur lequel repose le devenir culturel de la société moderne. Elle appelle surtout une organisation performante du savoir-faire des industries culturelles au niveau

- de la phase préparatoire de l'investissement ;
- de la maîtrise des techniques, des délais et des coûts de fabrication des produits et de structuration des services ;
- de l'organisation des circuits de distribution professionnelle et de la communication au public, avec un accompagnement de l'information publicitaire mettant l'accent sur la qualité du produit et l'intérêt de sa particularité ;
- du suivi des performances économiques d'exploitation, de l'impact culturel de diffusion et de l'évolution de la demande.

Les pays en développement auront particulièrement intérêt

- (i) à créer un cadre législatif favorable qui incite à l'investissement de l'initiative privée ;
- (ii) à organiser dans le système bancaire, in circuit adapté au financement de l'initiative engagée dans la création, la production et la diffusion des produits et services culturels ;
- (iii) à développer avec les pays industrialisés un partenariat générateur d'un transfert réel des connaissances techniques et du savoir-faire porteur du développement local et respectueux des intérêts légitimes des partenaires en présence.